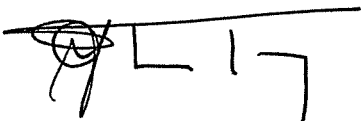


**Déclaration du président du conseil d'administration
d' Argentabank Luxembourg SA**

Par la présente, je confirme que, à ma connaissance, les états financiers résumés, établi au 30 juin 2009 conformément au corps de normes comptables applicable, donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur, et que le rapport de gestion intermédiaire représente fidèlement les informations exigées en vertu de l'article 4 (4) de la Loi.



François Van Guyse
~~Président du conseil~~ d'administration
Argentabank Luxembourg SA